

**ACHATS CENTRAUX
HOTELIERS, ALIMENTAIRES
ET TECHNOLOGIQUES**

Hôpital Bicêtre
78, rue du Général Leclerc
94270 Le Kremlin Bicêtre
Tél. : 01 53 14 69 00
Fax : 01 53 14 69 99

**CAHIER DES CLAUSES
TECHNIQUES
PARTICULIÈRES**

n°25/008

Procédure : Appel d'Offres Ouvert

Objet : Fourniture et livraison d'articles de sacherie, d'emballages ADR, caisses et fûts DASRI nécessaire aux besoins des divers groupes hospitaliers, pôles d'intérêt commun et services du siège de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris.

Pour la période allant de la date du 1er mai 2025 jusqu'au 30 Avril 2029 éventuellement résiliable sans indemnités à la seule initiative de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à compter du 31 octobre 2028.

Ce document comprend 38 pages et est associé au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.6 16/12/2019	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	1 / 38

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
ARTICLE 2: DECOMPOSITION EN LOTS.....	3
ARTICLE 3: COMPOSITION DES LOTS ET VOLUMETRIE	3
ARTICLE 4: SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES PRODUITS	7
ARTICLE 5: REGLEMENTATION ET SPECIFICATIONS GENERALES	22
Annexe n° 1 : Liste des échantillons	27
Annexe n° 2 :	30
Cadre de réponse technique pour les lots n°1 à 9	30
Cadre de réponse technique pour le lot n°10.....	33
Cadre de réponse technique pour le lot n°11	36

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.6 16/12/2019	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	2 / 38

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

L'appel d'offres a pour objet la fourniture et livraison d'articles de sacherie, d'emballages ADR, caisses et fûts DASRI" nécessaire aux besoins des divers groupes hospitaliers, pôles d'intérêt commun et services du siège de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris.

ARTICLE 2: DECOMPOSITION EN LOTS

L'appel d'offres se décompose en 11 lots détaillés comme suit :

N° du lot	Intitulé du lot	Quantités prévisionnelles annuelles totales
1	Sacs pour déchets assimilables aux ordures ménagères (DAOM)	75 436
2	Sacs pour déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	7 182
3	Sacs plastiques translucides	4300
4	Sacs plastiques alimentaires	2 857
5	Sacs plastiques divers	920
6	Sacs double poches pour le transport d'échantillons de diagnostic	13 657 235
7	Sacs papier krafts	1 964 225
8	Emballage ADR P650 et P620	400 254
9	Sacs bassin pour recueil des excréta	875 456
10	Caisses cartonnées avec sache interne pour DASRI	99 456
11	Fûts pour DASRI solides	195 976

ARTICLE 3: COMPOSITION DES LOTS ET VOLUMETRIE

LOT N°1 : SACS POUR DECHETS ASSIMILABLES AUX ORDURES MENAGERES (DAOM)

N°	PRODUITS	QUANTITES UNITAIRES ANNUELLES ESTIMEES
1	Sac DAOM noir 20L	43 476
2	Sac DAOM noir 30L	545 731
3	Sac DAOM noir 50L	84 318
4	Sac DAOM noir 110L	255 776

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.6 16/12/2019	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	3 / 38

LOT N°2 : SAC POUR DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI)

N°	PRODUITS	QUANTITES UNITAIRES ANNUELLES ESTIMEES
1	Sac DASRI 20L	20 500
2	Sac DASRI 30L	22 160
3	Sac DASRI 50L	20 860
4	Sac DASRI 110L	284 260

LOT N°3 : SACS PLASTIQUES TRANSLUCIDES

N°	PRODUITS	QUANTITES UNITAIRES ANNUELLES ESTIMEES
1	Sac de collecte bleu translucide 110L	88 862
2	Sac de collecte translucide 110L	991 066
3	Sac de collecte vert clair translucide 110L	91 091
4	Sac de collecte translucide pour les bio - déchets 110L	150 000

LOT N°4 : SACS PLASTIQUES ALIMENTAIRES

N°	PRODUITS	QUANTITES UNITAIRES ANNUELLES ESTIMEES
1	Sac alimentaire 5L	352 727
2	Sac alimentaire 15L	859 636
3	Sac alimentaire 30L	925 821
4	Sac alimentaire 60L	272 003
5	Sac alimentaire 200x300mm	430 909
6	Sac alimentaire translucide pour les bio-déchets	150 000

LOT N°5 : SACS PLASTIQUES DIVERS

N°	PRODUITS	QUANTITES UNITAIRES ANNUELLES ESTIMEES
1	Sacs vestiaires	530 450
2	Sacs à bretelles	266 758

LOT N°6 : SACS DOUBLE POCHE POUR LE TRANSPORT D'ECHANTILLONS DE DIAGNOSTIC

N°	PRODUITS	QUANTITES UNITAIRE ANNUELLES ESTIMEES
1	Sac double poches transparent grand modèle	30 545
2	Sac double poches blanc petit modèle	21 978
3	Sac double poches bleu petit modèle	19 549
4	Sac double poches jaune petit modèle	14 604
5	Sac double poches orange petit modèle	12 349
6	Sac double poches rouge petit modèle	42 909
7	Sac double poches transparent petit modèle	85 404
8	Sac double poches vert petit modèle	38 080
9	Sac double poches violet petit modèle	9 280
10	Sac double poches rose petit modèle	7 404

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.6 16/12/2019	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	4 / 38

LOT N°6 : SACS DOUBLE POCHE POUR LE TRANSPORT D'ECHANTILLONS DE DIAGNOSTIC (SUITE)

N°	PRODUITS	QUANTITES UNITAIRES ANNUELLES ESTIMEES
11	Sac double poches doré petit modèle	11 680
12	Sac double poches marron petit modèle	2 662
13	Sac double poches vert bouteille petit modèle	4960
14	Sac double poches gris petit modèle	6 036
15	Sac double poches noir petit modèle	13 716
16	Sac double poches argent petit modèle	16 495
17	Sac double poches ivoire petit modèle	14 385

LOT N°7 : SACS PAPIER KRAFT

N°	PRODUITS	QUANTITES UNITAIRES ANNUELLES ESTIMEES
1	SAC À REGROUPEMENT DE PAIN 390+200X800	14 623
2	Sac kraft brun « petit modèle »	646 364
3	Sac kraft brun « moyen modèle »	425 273
4	Sac kraft brun « grand modèle »	345 182
5	Sac kraft brun « très grand modèle »	186 713
6	Sac kraft 30L traité WS	251 370
7	Sac kraft avec poignées	255 818

LOT N°8 : EMBALLAGES ADR P650 ET P620

N°	PRODUITS	QUANTITES UNITAIRES ANNUELLES ESTIMEES
1	Emballage secondaire P650, souple - petit format, type A3	60 546
2	Emballage secondaire P650, souple - format moyen - type A4	94 968
3	Emballage secondaire P650, souple - grand format - type A5	280 360
4	Emballage tertiaire P650 pour emballage secondaire P650 souple A5	1364
5	Emballage tertiaire P650 pour emballage secondaire P650 souple A4	8695
6	Emballage tertiaire P650 pour emballage secondaire P650 souple A3	255
7	Matière absorbante	8 000
8	Etiquette UN3373	8000
9	Emballage P620 secondaire + tertiaire pour le transport d'un échantillon clinique de petite taille	213
10	Emballage P620 secondaire + tertiaire pour le transport de 3 à 4 tubes ou volume équivalent	96
11	Emballage P620 secondaire + tertiaire pour le transport de 1 à 2 tubes longs ou volume équivalent	85
12	Emballage P620 secondaire + tertiaire pour le transport de boîtes de pétri	104

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.6 16/12/2019	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	5 / 38

LOT N°9 : SACS BASSIN POUR RECUEIL DES EXCRETA

N°	PRODUITS	QUANTITES UNITAIRES ANNUELLES ESTIMEES
1	Sac bassin pour recueil des excréta	472 481
2	Tampon absorbant	8 582
3	Sacs pour bassin	118 153
4	Sacs pour urinal	405 503

LOT N°10 : FOURNITURE, LIVRAISON DE CAISSE CARTONNEE AVEC SACHE INTERNE POUR DASRI

N° ARTICLE	PRODUITS	QUANTITES UNITAIRES ANNUELLES ESTIMEES
1	Caisse cartonnée avec sache interne pour DASRI ; 25 litres version haute	47 944 unités
2	Caisse cartonnée avec sache interne pour DASRI ; 50 litres version haute	25 886 unités
3	Caisse cartonnée avec sache interne pour DASRI ; 50 litres version basse	41 794 unités

LOT N°11 : FOURNITURE, LIVRAISON DE FUTS POUR DASRI

N° ARTICLE	PRODUITS	QUANTITES UNITAIRES ANNUELLES ESTIMEES
1	Fût pour DASRI solide à couvercle avec opercule ; 30 litres	101 472 unités
2	Fût pour DASRI solide à couvercle avec opercule ; 50 litres	97 423 unités
3	Fût pour DASRI solide à couvercle avec opercule ; 60 litres	23 510 unités
4	Fût pour DASRI solide à couvercle plein ; 30 litres	43 085 unités
5	Fût pour DASRI solide à couvercle plein ; 50 litres	45 543 unités
6	Fût pour DASRI solide à couvercle plein ; 60 litres	25 347 unités

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.6 16/12/2019	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	6 / 38

ARTICLE 4: SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES PRODUITS

Lexique :

Flexibilité : - **Obligatoire** : la caractéristique décrite est obligatoire pour répondre conformément au Cahier des Clauses Techniques Particulières.

- **Souhaitée** : la caractéristique décrite est souhaitée mais non obligatoire pour répondre conformément au Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Les articles pour lesquels les échantillons seront jugés de qualité inacceptable (avec une note \leq à 1 ou égale à 0) pourront être déclarés non conformes.

Variantes

Une seule offre en variante peut être proposée par lot.

Tout ce qui n'est pas obligatoire, peut être soumis à variante : le préciser au niveau du cadre de réponse technique (annexe 2).

Une variante devra être proposée pour les lots 1 à 9 et elle concernera la possibilité de fournir un sac conforme à la norme NF mais sans le marquage.

LOT N°1 : SACS POUR DECHETS ASSIMILABLES AUX ORDURES MENAGERES (DAOM)

N° ARTICLE	LIBELLE ARTICLES	SPECIFICATIONS TECHNIQUES	FLEXIBILITE
1	SAC DAOM 450/500 NOIR 20L	Conformité et marquage à la norme NF EN 13592 ou norme équivalente européenne. (joindre le certificat)	Obligatoire
		Conformité et marquage NF 170/NF Environnement	Souhaité
		Polyéthylène haute densité (PEHD) 14 microns minimum	Obligatoire
		Impression du logo AP-HP au-dessus du marquage à la norme	Obligatoire
		Sac à soufflets avec fermeture par lien soudé au sac	obligatoire
		Sous-conditionnement en rouleau	obligatoire
		Utilisation d'encre à l'eau pour les inscriptions	Souhaité
2	SAC DAOM 500/700 NOIR 30L	Conformité et marquage à la norme NF EN 13592 ou norme équivalente européenne. (joindre le certificat)	Obligatoire
		Conformité et marquage NF 170/NF Environnement	Souhaité
		Polyéthylène haute densité (PEHD) 14 microns minimum	Obligatoire
		Impression du logo AP-HP au-dessus du marquage à la norme	Obligatoire
		Sac à soufflets avec fermeture par lien soudé au sac	obligatoire
		Sous-conditionnement en rouleau	obligatoire
		Utilisation d'encre à l'eau pour les inscriptions	Souhaité
3	SAC DAOM 680/800 NOIR 50L	Conformité et marquage à la norme NF EN 13592 ou norme équivalente européenne. (joindre le certificat)	Obligatoire
		Conformité et marquage NF 170/NF Environnement	Souhaité
		Polyéthylène basse densité (PEBD) 24 microns minimum	Obligatoire
		Impression du logo AP-HP au-dessus du marquage à la norme	Obligatoire
		Sac à soufflets avec fermeture par lien soudé au sac	obligatoire
		Sous-conditionnement en rouleau	obligatoire

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.6 16/12/2019	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	7 / 38

		Utilisation d'encre à l'eau pour les inscriptions	Souhaité
4	Sac DAOM 700/1100 noir 110L	Conformité et marquage à la norme NF EN 13592 ou norme équivalente européenne. (joindre le certificat)	Obligatoire
		Conformité et marquage NF 170/NF Environnement	Souhaité
		Polyéthylène basse densité (PEBD) 34 microns minimum	Obligatoire
		Impression du logo AP-HP au-dessus du marquage à la norme	Obligatoire
		Sac à soufflets avec fermeture par lien soudé au sac	obligatoire
		Sous-conditionnement en rouleau	obligatoire
		Utilisation d'encre à l'eau pour les inscriptions	Souhaité

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.6 16/12/2019	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	8 / 38

LOT N°2 : SACS POUR DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI)

N° ARTICLE	LIBELLE ARTICLES	SPECIFICATIONS TECHNIQUES	FLEXIBILITE
1	SAC DASRI MOUS 450/450 JAUNE OPAQUE 20L	Conformité et marquage à la norme NF X30/501ou norme équivalente européenne. (joindre le certificat)	Obligatoire
		Polyéthylène basse densité (PEBD)	Obligatoire
		Sac à lien coulissant	Obligatoire
		Epaisseur de 18 microns minimum	Obligatoire
		Impression en noir du logo AP-HP : continue latérale à 100 mm du bord du sac, largeur 20 mm ou impression centrale sur la largeur du sac.	Obligatoire
		Utilisation d'encre à l'eau pour les inscriptions	Souhaité
		Sous-conditionnement en rouleau	obligatoire
2	SAC DASRI MOUS 500/650 JAUNE OPAQUE 30L	Conformité et marquage à la norme NF X30/501ou norme équivalente européenne. (joindre le certificat)	Obligatoire
		Polyéthylène basse densité (PEBD)	Obligatoire
		Sac à lien coulissant	Obligatoire
		Epaisseur de 18 microns minimum	Obligatoire
		Impression en noir du logo AP-HP : continue latérale à 100 mm du bord du sac, largeur 20 mm ou impression centrale sur la largeur du sac.	Obligatoire
		Utilisation d'encre à l'eau pour les inscriptions	Souhaité
		Sous-conditionnement en rouleau	obligatoire
3	SAC DASRI MOUS 680/750 JAUNE OPAQUE 50L	Conformité et marquage à la norme NF X30/501ou norme équivalente européenne. (joindre le certificat)	Obligatoire
		Polyéthylène basse densité (PEBD)	Obligatoire
		Sac à lien coulissant	Obligatoire
		Epaisseur de 24 microns minimum	Obligatoire
		Impression en noir du logo AP-HP : continue latérale à 100 mm du bord du sac, largeur 20 mm ou impression centrale sur la largeur du sac.	Obligatoire
		Utilisation d'encre à l'eau pour les inscriptions	Souhaité
		Sous-conditionnement en rouleau	obligatoire
4	SAC DASRI MOUS 700/1050 JAUNE OPAQUE 110L	Conformité et marquage à la norme NF X30/501ou norme équivalente européenne. (joindre le certificat)	Obligatoire
		Polyéthylène basse densité (PEBD)	Obligatoire
		Sac à lien coulissant	Obligatoire
		Epaisseur de 40 microns minimum	Obligatoire
		Impression en noir du logo AP-HP : continue latérale à 100 mm du bord du sac, largeur 20 mm ou impression centrale sur la largeur du sac.	Obligatoire
		Utilisation d'encre à l'eau pour les inscriptions	Souhaité
		Sous-conditionnement en rouleau	obligatoire

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.6 16/12/2019	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	9 / 38

LOT N°3 : SACS PLASTIQUES TRANSLUCIDES

N° ARTICLE	LIBELLE ARTICLES	SPECIFICATIONS TECHNIQUES	FLEXIBILITE
1	SAC 700/1100 BLEU TRANSLUCIDE 110L	Conformité et marquage à la norme NF EN 13592 ou norme équivalente européenne.	Souhaité
		Conformité et marquage NF 170/NF Environnement	Souhaité
		Polyéthylène basse densité (PEBD)	Obligatoire
		Epaisseur de 35 microns minimum	Obligatoire
		Impression du logo AP-HP sur la largeur du sac	Obligatoire
		Avec soufflets et système de fermeture par lien soudé au sac	Souhaité
		Opacité < 40%	Souhaité
		Utilisation d'encre à l'eau pour les inscriptions	Souhaité
		Sous-conditionnement en rouleau	obligatoire
2	SAC 700/1100 TRANSLUCIDE INCOLORE 110L	Conformité et marquage à la norme NF EN 13592 ou norme équivalente européenne.	Souhaité
		Conformité et marquage NF 170/NF Environnement	Souhaité
		Polyéthylène basse densité (PEBD)	Obligatoire
		Epaisseur de 35 microns minimum	Obligatoire
		Impression du logo AP-HP sur la largeur du sac	Obligatoire
		Avec soufflets et système de fermeture par lien soudé au sac	Souhaité
		Utilisation d'encre à l'eau pour les inscriptions	Souhaité
		Sous-conditionnement en rouleau	obligatoire
		3	SAC 700/1100 VERT CLAIR TRANSLUCIDE 110L
Conformité et marquage NF 170/NF Environnement	Souhaité		
Polyéthylène basse densité (PEBD)	Obligatoire		
Epaisseur de 35 microns minimum	Obligatoire		
Impression du logo AP-HP sur la largeur du sac	Obligatoire		
Avec soufflets et système de fermeture par lien soudé au sac	Souhaité		
Opacité < 40%	Souhaité		
Utilisation d'encre à l'eau pour les inscriptions	Souhaité		
Sous-conditionnement en rouleau	obligatoire		
4	SAC A BIO-DECHETS 700/1100 VERT CLAIR TRANSLUCIDE 110L	Conformité et marquage à la norme NF EN 13592 ou norme équivalente européenne.	Souhaité
		Conformité et marquage NF 170/NF Environnement	Souhaité
		Polyéthylène basse densité (PEBD)	Obligatoire
		Epaisseur de 35 microns minimum	Obligatoire
		Impression du logo AP-HP sur la largeur du sac	Obligatoire
		Avec soufflets et système de fermeture par lien soudé au sac	Souhaité
		Opacité < 40%	Souhaité
		Utilisation d'encre à l'eau pour les inscriptions	Souhaité
		Sous-conditionnement en rouleau	obligatoire

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.6 16/12/2019	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	10 / 38

LOT N°4 : SACS PLASTIQUES ALIMENTAIRES

N° ARTICLE	LIBELLE ARTICLES	SPECIFICATIONS TECHNIQUES	FLEXIBILITE
1	SAC ALIMENTAIRE BLANC « 5L »	Polyéthylène vierge basse densité, compatible contact alimentaire.	Obligatoire
		Sans Soufflet	Obligatoire
		Système de fermeture par lien soudé au sac	Souhaité
		Epaisseur de 18 microns minimum	Obligatoire
		Impression : « pour contact alimentaire »	Obligatoire
		Demi-périmètre de 17 cm minimum - Longueur de 33 cm minimum	Obligatoire
		Utilisation d'encre à l'eau pour les inscriptions	Souhaité
		Sous-conditionnement en rouleau avec lien non adhésif au sac	Souhaité
2	SAC ALIMENTAIRE BLANC « 15L »	Polyéthylène vierge basse densité, compatible contact alimentaire.	Obligatoire
		Sans Soufflets	Obligatoire
		Système de fermeture par lien soudé au sac	Souhaité
		Epaisseur de 18 microns minimum	Obligatoire
		Impression : « pour contact alimentaire »	Obligatoire
		Demi-périmètre de 34 cm minimum - Longueur de 50 cm minimum	Obligatoire
		Utilisation d'encre à l'eau pour les inscriptions	Souhaité
		Sous-conditionnement en rouleau avec lien non adhésif au sac	Souhaité
3	SAC ALIMENTAIRE BLANC « 30L »	Polyéthylène vierge basse densité, compatible contact alimentaire.	Obligatoire
		Soufflets latéraux	Obligatoire
		Système de fermeture par lien soudé au sac	Souhaité
		Epaisseur de 24 microns minimum	Obligatoire
		Impression : « pour contact alimentaire »	Obligatoire
		Demi-périmètre de 52 cm minimum - Longueur de 52 cm minimum	Obligatoire
		Utilisation d'encre à l'eau pour les inscriptions	Souhaité
		Sous-conditionnement en rouleau avec lien non adhésif au sac	Souhaité
4	SAC ALIMENTAIRE BLANC « 60L »	Polyéthylène vierge basse densité, compatible contact alimentaire.	Obligatoire
		Soufflets latéraux	Obligatoire
		Système de fermeture par lien soudé au sac	Souhaité
		Epaisseur de 30 microns minimum	Obligatoire
		Impression : « pour contact alimentaire »	Obligatoire
		Demi-périmètre de 59 cm minimum - Longueur de 84 cm minimum	Obligatoire
		Utilisation d'encre à l'eau pour les inscriptions	Souhaité
		Sous-conditionnement en rouleau avec lien non adhésif au sac	Souhaité
5	SAC ALIMENTAIRE TRANSLUCIDE « 200X300MM »	Polyéthylène vierge basse densité, compatible contact alimentaire.	Obligatoire
		Sac à plat - sans soufflet	Obligatoire
		Système de fermeture par lien soudé au sac	Souhaité
		Epaisseur de 18 microns minimum	Obligatoire
		Impression : « pour contact alimentaire »	Obligatoire
		Demi-périmètre de 190 mm minimum Longueur de 290 mm minimum	Obligatoire
		Utilisation d'encre à l'eau pour les inscriptions	Souhaité
		Sous-conditionnement en rouleau avec lien non adhésif au sac	Souhaité

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.6 16/12/2019	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	11 / 38

4	SAC ALIMENTAIRE TRANSLUCIDE POUR LES BIO- DECHETS	Polyéthylène basse densité (PEBD) - translucide
		Sac à plat - sans soufflet
		Epaisseur de 25 microns minimum
		Demi-périmètre : 45cm minimum - Longueur : 58cm minimum
		Présentation en liasse, avec une perforation de la tête par 2 trous distants l'un de l'autre de 14,5cm et à équidistance des bords

Pour l'ensemble des produits de ce lot, joindre les certificats de compatibilité au contact alimentaire.

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.6 16/12/2019	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	12 / 38

LOT N°5 : SACS PLASTIQUES DIVERS

N° ARTICLE	LIBELLE ARTICLES	SPECIFICATIONS TECHNIQUES	FLEXIBILITE
1	SAC VESTIAIRE	Polyéthylène basse densité (PEBD) - Couleur blanche	Obligatoire
		Poignées découpées renforcées	Obligatoire
		Impression centrée sur l'une des faces : logo AP-HP, en dessous - « VESTIAIRE » en dessous décalé vers la gauche : « Hôpital : » (cf. dessin)	Obligatoire
		Epaisseur de 50 microns minimum	Obligatoire
		Demi-périmètre : 59cm minimum - Longueur : 59cm minimum Soufflet de fond : 12/2 cm minimum	Obligatoire
		Utilisation d'encre à l'eau pour les inscriptions	Souhaité
2	SAC A BRETELLES	Polyéthylène basse densité (PEHD) - blanc	Obligatoire
		Epaisseur de 12 microns minimum	Obligatoire
		Demi périmètre hors soufflet : 26cm - longueur hors bretelles : 30cm – soufflets latéraux : 12cm/2*	souhaité
		Sacs liassés	Souhaité

*** Les mesures des sacs bretelles sont données à titre indicatives, les articles proposés devront se rapprocher au mieux de celles-ci**

Dessin des sacs vestiaires, pour information sur les emplacements sérigraphiques demandés (le dessin présenté n'est pas à l'échelle et ne peut être utilisé qu'à titre indicatif et pour compréhension)



A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.6 16/12/2019	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	13 / 38

LOT N°6 : SACS DOUBLE POCHE POUR LE TRANSPORT D'ECHANTILLONS DE DIAGNOSTIC
SACS DOUBLE POCHE PETIT MODELE

N° ARTICLE	LIBELLE ARTICLES	SPECIFICATIONS TECHNIQUES	FLEXIBILITE
1	SAC DOUBLE POCHE TRANSPARENT GRAND MODELE	Sac en Polyéthylène. Le sac sera sans bande de couleur.	Obligatoire
		Epaisseur de 40 microns minimum	Obligatoire
		Dimensions : 29 x 39 cm minimum	Obligatoire
		La sache contenant le prélèvement sera munie d'un système d'ouverture/fermeture inviolable et totalement étanche (GBEA, Arrêté en vigueur, modifiant l'arrêté du 26 novembre 1999). La fermeture puis la réouverture de la sache doivent être aisées et définitives. La réouverture ne doit pas nécessiter l'utilisation d'outil coupant ; elle ne doit pas présenter de risque de contamination par le contenu lors de la manipulation. La confidentialité du patient est exigé.	Obligatoire
		La sache destinée à contenir la feuille d'examen ne sera pas incluse dans le système de fermeture ; elle permettra le bon maintien des documents (sans risque de chute). Elle devra être suffisamment grande pour contenir des feuilles A4 (21 x 29.7 cm) pliées en deux. L'insertion des feuilles doit être aisée.	Obligatoire
		Les sacs seront présentés en liasse, avec une perforation de la tête assurée par deux trous distants de 13 cm, afin d'assurer leur accrochage sur les supports existants dans les postes de soins. Le détachement du sac de la liasse doit être aisé.	Obligatoire
		<p style="text-align: center;"><u>Sérigraphie :</u></p> Les sacs devront comporter les indications suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - « Prélèvements ». - Le symbole graphique « risque biologique » devra être imprimé en noir ; dimensions 2 x 2 cm minimum. (Modèle présent chapitre 7 de la norme NF X 30/501) en recto verso 	Obligatoire
		Utilisation d'encre à l'eau pour les inscriptions	Souhaité

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.6 16/12/2019	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	14 / 38

N° ARTICLE	LIBELLE ARTICLES	SPECIFICATIONS TECHNIQUES	FLEXIBILITE
2 A 17	SACS DOUBLE POCHES PETITS MODELES	Sacs en Polyéthylène - Epaisseur de 40 microns minimum	Obligatoire
		Dimensions : 18 x 25 cm minimum	Obligatoire
		La sache contenant le prélèvement sera munie d'un système d'ouverture/fermeture inviolable et totalement étanche (GBEA, Arrêté en vigueur, modifiant l'arrêté du 26 novembre 1999). La fermeture puis la réouverture de la sache doivent être aisées et définitives. La réouverture ne doit pas nécessiter l'utilisation d'outil coupant ; elle ne doit pas présenter de risque de contamination par le contenu lors de la manipulation.	Obligatoire
		La sache destinée à contenir la feuille d'examen ne sera pas incluse dans le système de fermeture ; elle permettra le bon maintien des documents (sans risque de chute). Elle devra être suffisamment grande pour contenir des feuilles A4 (21 x 29.7cm) pliées en deux. L'insertion des feuilles doit être aisée.	Obligatoire
		Les sacs seront présentés en liasse, avec une perforation de la tête assurée par deux trous distants l'un de l'autre de 13 cm et à équidistance des bords, afin d'assurer leur accrochage sur les supports existants dans les postes de soins. Le détachement du sac de la liasse doit être aisé.	Obligatoire
		<p style="text-align: center;"><u>Sérigraphie</u> :</p> les sacs devront comporter les indications suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - « Prélèvements ». - Le symbole graphique « risque biologique » devra être imprimé en noir ; dimensions 2 x 2 cm minimum. (modèle présent chapitre 7 de la norme NF X 30/501). - Une bande centrale <u>colorée</u> ou deux bandes latérales <u>de couleur</u> (de 4/5 cm environ) suffisamment opaques pour assurer la confidentialité des prélèvements. Une face du sac devra être transparente afin de permettre la lecture des codes à barres présents sur les tubes de prélèvements.	Obligatoire
Utilisation d'encre à l'eau pour les inscriptions	Souhaité		

16 coloris obligatoires sont demandés pour les sacs double poches petits modèles : Blanc, Bleu, Jaune, Orange, Rouge, Transparent, Vert, Violet, Rose, Doré, Marron, Vert bouteille, Gris, Noir, Argent, Ivoire.
Remarque : sur le sac transparent, la sérigraphie sera noire sans bande centrale ou latérale colorée.

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.6 16/12/2019	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	15 / 38

LOT N°7 : SACS PAPIER KRAFT

N° ARTICLE	LIBELLE ARTICLES	SPECIFICATIONS TECHNIQUES	FLEXIBILITE
1	SAC KRAFT PETIT MODELE	Sac écorné en papier kraft brun (fond croisé)	Obligatoire
		Grammage de 50 g/m ² minimum	Obligatoire
		Base de 160 mm minimum - Hauteur de 260 mm minimum	Obligatoire
		Contact alimentaire	Fortement souhaité
2	SAC KRAFT MOYEN MODELE	Sac écorné en papier kraft brun (fond croisé)	Obligatoire
		Grammage de 60 g/m ² minimum	Obligatoire
		Base de 250 mm minimum - Hauteur 380 mm minimum	Obligatoire
		Contact alimentaire	Fortement souhaité
3	SAC KRAFT GRAND MODELE	Sac écorné en papier kraft brun (fond croisé)	Obligatoire
		Grammage de 70 g/m ² minimum	Obligatoire
		Base de 300 mm minimum - Hauteur de 450 mm minimum	Obligatoire
		Contact alimentaire	Fortement souhaité
4	SAC KRAFT TRES GRAND MODELE	Sac écorné en papier kraft brun (fond croisé)	Obligatoire
		Grammage de 2x 60 g/m ² minimum	Obligatoire
		Base de 370 mm minimum - Hauteur de 540 mm minimum	Obligatoire
		Contact alimentaire	souhaité
5	SAC KRAFT 30 LITRES	Sac Kraft brun traité WS (wet strength) - fond plat	Obligatoire
		Grammage 2 x 70 g/m ² minimum	Obligatoire
		Demi périmètre hors soufflet : 32cm minimum - hauteur : 58cm minimum – soufflets latéraux : 18cm/2 minimum	Obligatoire
		Contact alimentaire	souhaité
6	SAC CABAS KRAFT	Sac en papier kraft brun à poignées plates	Obligatoire
		Grammage de 80 g/m ² minimum	Obligatoire
		Demi périmètre hors soufflet : 26cm - longueur hors bretelles : 30cm – soufflets latéraux : 14cm/2 *	souhaité
		Contact alimentaire	souhaité

* Les mesures des sacs cabas sont données à titre indicatives, les articles proposés devront se rapprocher au mieux de celles-ci

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.6 16/12/2019	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	16 / 38

LOT N°8 : EMBALLAGES ADR P650 ET P620

N° ARTICLE	LIBELLE ARTICLES	SPECIFICATIONS TECHNIQUES	FLEXIBILITE
1	Emballage secondaire P650 « souple » petit format, type A5	- conformité ADR - Permet le transport d'1 à 3 tubes de prélèvements de 5 à 20 ml ou écouvillons de 175 mm ou volume équivalent - étanche et résistant à 95 kPa - Doit contenir de la matière absorbante Poche kangourou pour A4 plié en deux	Obligatoire
2	Emballage secondaire P650 « souple » format moyen, type A4	- conformité ADR - Permet le transport de 5 à 6 tubes de prélèvements de 5 à 20 ml ou écouvillons de 175 mm ou volume équivalent - étanche et résistant à 95 kPa - Doit contenir de la matière absorbante -poche porte document	Obligatoire
3	Emballage secondaire P650 « souple » grand format, type A3	- conformité ADR - Permet le transport de + de 6 tubes de prélèvements de 15 à 20 ml ou écouvillons de 175 mm ou volume équivalent - étanche et résistant à 95 kPa - Doit contenir de la matière absorbante Poche porte document	Obligatoire
4	Emballage tertiaire P650 adapté à l'article 1	Conformité ADR Epreuve de chute 1m20	Obligatoire
5	Emballage tertiaire P650 adapté à l'article 2	Conformité ADR Epreuve de chute 1m20	Obligatoire
6	Emballage tertiaire P650 adapté à l'article 3	Conformité ADR Epreuve de chute 1m20	Obligatoire
7	Matière absorbante	Matière absorbante des articles 1 – 2 – 3 – 13 – 14 - 15 Livrée indépendamment de l'emballage	Obligatoire
8	Etiquette UN 3373	Conforme à l'instruction d'emballage P650 de l'ADR	Obligatoire

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.6 16/12/2019	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	17 / 38

LOT N°8 : EMBALLAGES ADR P650 ET P620 – (suite)

N° ARTICLE	LIBELLE ARTICLES	SPECIFICATIONS TECHNIQUES	FLEXIBILITE
9	Ensemble : emballage secondaire et tertiaire P620 pour le transport d'un échantillon clinique de petite taille	Conformité ADR P620 de l'ensemble Usage unique ou réutilisable Le secondaire permet le transport d'1 tube de 5 à 10 ml ou volume équivalent Le secondaire doit contenir de la matière absorbante et est livré dans l'emballage tertiaire	Obligatoire
10	Ensemble : emballage secondaire et tertiaire P620 pour le transport de 3 ou 4 tubes ou volume équivalent	Conformité ADR P620 de l'ensemble Usage unique ou réutilisable Le secondaire permet le transport de 3 à 4 tubes de 5 à 10 ml ou volume équivalent Le secondaire doit contenir de la matière absorbante et est livré dans l'emballage tertiaire	Obligatoire
11	Ensemble : emballage secondaire et tertiaire P620 pour le transport de 1 à 2 tubes longs ou volume équivalent	Conformité ADR P620 de l'ensemble Usage unique ou réutilisable Le secondaire permet le transport d'1 à 2 tubes longs ou volume équivalent Le secondaire doit contenir de la matière absorbante et est livré dans l'emballage tertiaire	Obligatoire
12	Ensemble : emballage secondaire et tertiaire P620 pour le transport de boîtes de pétri	Conformité ADR P620 de l'ensemble Usage unique ou réutilisable 3 boîtes de pétri (rondes ou carrées de 12.5cm de côté environ) Le secondaire doit contenir de la matière absorbante et est livré dans l'emballage tertiaire	Obligatoire

L'ouverture de ces emballages doit pouvoir se faire sans l'utilisation d'objet coupant.

Pour les emballages secondaires et tertiaires P650, il est demandé obligatoirement 3 ou 4 modèles différents correspondant aux libellés des articles.

LOT N°9 : SAC BASSIN POUR RECUEIL DES EXCRETA

N° ARTICLE	LIBELLE ARTICLES	SPECIFICATIONS TECHNIQUES	FLEXIBILITE
1	Sac bassin pour recueil des excréta	Polyéthylène basse densité (PEBD) - blanc	Obligatoire
		Lien coulissant	Obligatoire
		Epaisseur de 35 microns minimum	Obligatoire
		dimensions : 60 x 38cm minimum	Obligatoire
		Tampon super absorbant d'une absorption de 450ml minimum	Obligatoire
		Les dimensions du tampon doivent être suffisantes pour répondre au taux d'absorption minimum et couvrir au maxima le fond du bassin	Obligatoire
2	Tampon absorbant	d'une absorption de 450ml minimum	Obligatoire
3	Sac pour bassin	Polyéthylène basse densité (PEBD) - translucide	Obligatoire
		Sac à plat - sans soufflet	Obligatoire
		Epaisseur de 25 microns minimum	Obligatoire
		Demi-périmètre : 45cm minimum - Longueur : 58cm minimum	Obligatoire
		Présentation en liasse, avec une perforation de la tête par 2 trous distants l'un de l'autre de 14,5cm et à équidistance des bords	Obligatoire

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.6 16/12/2019	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	18 / 38

4	Sac pour urinal	Polyéthylène basse densité (PEBD) - translucide	Obligatoire
		Sac à plat - sans soufflet	Obligatoire
		Epaisseur de 20 microns minimum	Obligatoire
		Demi-périmètre : 33cm minimum - Longueur : 50cm minimum	Obligatoire
		Présentation en liasse, avec une perforation de la tête par 2 trous distants l'un de l'autre de 14cm et à équidistance des bords	Obligatoire

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.6 16/12/2019	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	19 / 38

LOT N°10 : CAISSE CARTONNEE AVEC SACHE INTERNE POUR DASRI

N° ARTICLE	LIBELLE ARTICLES	SPECIFICATIONS TECHNIQUES	FLEXIBILITE
1	CAISSE CARTONNEE AVEC SACHE INTERNE POUR DASRI ; 25 LITRES VERSION HAUTE	Conformité et marquage à la norme NF X30 -507 ou norme équivalente européenne. joindre le certificat	Obligatoire
		Capacité nominale : 25 litres	Tolérance de +/- 4 litres
		Sache interne en matière plastique jaune Si PEHD (haute densité) Densité minimum de 40 microns Si PEBD (basse densité) densité minimum de 55 microns	Obligatoire
		Couleur dominante de la caisse cartonnée : jaune Epaisseur minimale du carton : 2,8mm	Obligatoire
		Hauteur externe couvercle fermé : entre 37 et 46cm	Souhaité
		Certificat d'agrément ADR en cours de validité joindre le certificat	Obligatoire
		Utilisation d'encre à l'eau pour les inscriptions	Souhaité
2	CAISSE CARTONNEE AVEC SACHE INTERNE POUR DASRI ; 50 LITRES VERSION HAUTE	Conformité et marquage à la norme NF X30 -507 ou norme équivalente européenne. joindre le certificat	Obligatoire
		Capacité nominale : 50 litres	Tolérance de +/- 4 litres
		Sache interne en matière plastique jaune Si PEHD (haute densité) Densité minimum de 40 microns Si PEBD (basse densité) densité minimum de 55 Microns	Obligatoire
		Couleur dominante de la caisse cartonnée : jaune Epaisseur minimale du carton : 2,8mm	Obligatoire
		Hauteur externe couvercle fermé : entre 70 et 80cm	Souhaité
		Certificat d'agrément ADR en cours de validité joindre le certificat	Obligatoire
		Utilisation d'encre à l'eau pour les inscriptions	Souhaité
3	CAISSE CARTONNEE AVEC SACHE INTERNE POUR DASRI ; 50 LITRES VERSION BASSE	Conformité et marquage à la norme NF X30 -507 ou norme équivalente européenne. joindre le certificat	Obligatoire
		Capacité nominale : 50 litres	Tolérance de +/- 4 litres
		Sache interne en matière plastique jaune Si PEHD (haute densité) Densité minimum de 40 microns Si PEBD (basse densité) densité minimum de 55 Microns	Obligatoire
		Couleur dominante de la caisse cartonnée : jaune Epaisseur minimale du carton : 2,8mm	Obligatoire
		Hauteur externe couvercle fermé : entre 43 et 50cm	Souhaité
		Certificat d'agrément ADR en cours de validité joindre le certificat	Obligatoire
		Utilisation d'encre à l'eau pour les inscriptions	Souhaité

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.6 16/12/2019	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	20 / 38

LOT N°11 : FUTS POUR DASRI

N° ARTICLE	PRODUITS	SPECIFICATIONS TECHNIQUES	FLEXIBILITE
1	FUT JAUNE POUR DASRI SOLIDE A COUVERCLE AVEC OPERCULE ; 30 LITRES	Conformité et marquage aux normes NF X30 -511 et NF EN ISO 23907 ou norme équivalente européenne. (joindre le certificat)	Obligatoire
		Stabilité du fût couvercle ouvert	Obligatoire
		Hauteur externe couvercle fermé : entre 32 et 39cm	Souhaité
		Capacité nominale : 30 litres	Tolérance +ou- 4L
		Certificat d'agrément ADR en cours de validité joindre le certificat	Obligatoire
2	FUT JAUNE POUR DASRI SOLIDE A COUVERCLE AVEC OPERCULE ; 50 LITRES	Conformité et marquage aux normes NF X30 -511 et NF EN ISO 23907 ou norme équivalente européenne. (joindre le certificat)	Obligatoire
		Stabilité du fût couvercle ouvert	Obligatoire
		Hauteur externe couvercle fermé : entre 50 et 56cm	Souhaité
		Certificat d'agrément ADR en cours de validité joindre le certificat	Obligatoire
		Capacité nominale 50L	Tolérance +ou- 4L
3	FUT JAUNE POUR DASRI SOLIDE A COUVERCLE AVEC OPERCULE ; 60 LITRES	Conformité et marquage aux normes NF X30 -511 et NF EN ISO 23907 ou norme équivalente européenne. (joindre le certificat)	Obligatoire
		Stabilité du fût couvercle ouvert	Obligatoire
		Hauteur externe couvercle fermé : entre 56 et 65cm	Souhaité
		Certificat d'agrément ADR en cours de validité joindre le certificat	Obligatoire
		Capacité nominale 60L	Tolérance +ou- 4L
4	FUT JAUNE POUR DASRI SOLIDE A COUVERCLE PLEIN ; 30 LITRES	Conformité et marquage aux normes NF X30 -511 et NF EN ISO 23907 ou norme équivalente européenne. (joindre le certificat)	Obligatoire
		Stabilité du fût couvercle ouvert	Obligatoire
		Hauteur externe couvercle fermé : entre 32 et 39cm	Souhaité
		Certificat d'agrément ADR en cours de validité joindre le certificat	Obligatoire
		capacité nominale 30L	Tolérance +ou- 4L
5	FUT JAUNE POUR DASRI SOLIDE A COUVERCLE PLEIN ; 50 LITRES	Conformité et marquage aux normes NF X30 -511 et NF EN ISO 23907 ou norme équivalente européenne. (joindre le certificat)	Obligatoire
		Stabilité du fût couvercle ouvert	Obligatoire
		Hauteur externe couvercle fermé : entre 50 et 56cm	Souhaité
		Certificat d'agrément ADR en cours de validité joindre le certificat	Obligatoire
		Capacité nominale 50L	Tolérance +ou- 4L
6	FUT JAUNE POUR DASRI SOLIDE A COUVERCLE PLEIN ; 60 LITRES	Conformité et marquage aux normes NF X30 -511 et NF EN ISO 23907 ou norme équivalente européenne. (joindre le certificat)	Obligatoire
		Stabilité du fût couvercle ouvert	Obligatoire
		Hauteur externe couvercle fermé : entre 56 et 65cm	Souhaité
		Certificat d'agrément ADR en cours de validité joindre le certificat	Obligatoire
		Capacité nominale 60L	Tolérance +ou- 4L

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.6 16/12/2019	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	21 / 38

ARTICLE 5: REGLEMENTATION ET SPECIFICATIONS GENERALES

5.1 : Réglementation

Les produits de sacherie proposés seront conformes à la réglementation en vigueur.

- **Le Décret 2007-1467 du 12 octobre 2007** modifié et en vigueur, relatif à la prise en compte des exigences liées à l'environnement dans la conception et la fabrication des emballages (code de l'environnement).
- **La Directive UE 2018/852 du 30 mai 2018** relative aux emballages et aux déchets d'emballages.
- **Code de l'environnement**

Conformité recommandée :

- **La Norme NF H34-093-Novembre 2006** « Sacs en plastique- sacs en film thermoplastique souple- détermination volume utile des sacs ».

Pour le lot 1 - sacs pour DAOM et le lot 3 – sacs pour le linge

Les articles du lot 1 (sacs DAOM) devront être obligatoirement conformes à :

La Norme NF EN 13592 – avril 2017 – « Sacs en plastique pour la collecte des déchets ménagers-types, exigences et méthodes d'essai » ou toute autre norme au moins équivalent à la norme française.

Concernant les articles du lot 3 (sacs à linge) il est souhaité la conformité des sacs à la norme NF EN 13592 – avril 2017.

Dans le cadre du Développement durable : il est souhaité

La conformité et le marquage NF 170 – NF Environnement « Sacs pour la collecte et pré collecte des déchets ».

Pour le lot 2 - sacs pour DASRI :

Les produits proposés seront conformes à la réglementation en vigueur

- **La Norme NF X 30-501** de mars 2021 « Emballages des déchets d'activités de soins – sacs pour déchets mous à risques infectieux-essais et spécifications ».
- **L'Arrêté du 06 janvier 2006 consolidé**, modifiant l'Arrêté du 24 novembre 2003 relatif aux emballages des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine. (code de la santé publique – articles R1335).

Pour le lot 4- sacs plastiques alimentaires :

Une attestation de compatibilité alimentaire est demandée pour l'ensemble des articles de ce lot.

Les produits proposés seront conformes à la réglementation en vigueur

- **l'arrêté du 02 janvier 2003** modifié par l'arrêté du 1^{er} avril 2011, relatif aux matériaux et objets en matière plastique mis ou destinés à être mis au contact des denrées, produits et boissons alimentaires.
- **La Directive 2007-19 de la commission du 2 avril 2007** portant modification de la directive 2002/72/CE concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Conformité recommandée :

- **La Norme NF EN 1186 Janvier 2003** « Matériaux et objets en contact avec les denrées alimentaires - Matière plastique ».

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.6 16/12/2019	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	22 / 38

Pour le lot 6 – sacs double poches pour le transport d'échantillons de diagnostic :

Ces articles sont destinés aux transports d'échantillons pour diagnostic, accompagnés d'une feuille de prescriptions.

Les produits proposés seront conformes aux recommandations en vigueur :

- **L'arrêté du 24 avril 2019 modifiant l'arrêté du 29/05/2009** modifié et en vigueur, relatif au transport des matières dangereuses, dit « arrêté TMD », et particulièrement l'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (ADR 2019).
- Du **GBEA**, guide de bonne exécution des analyses de biologie médicale, en vigueur : Arrêté du 26/11/1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale modifié et en vigueur.

Pour le lot 8 – emballages ADR P650 et P620

Les produits proposés seront conformes à la réglementation et aux normes en vigueur et notamment à :

- **L'arrêté du 24 avril 2019 modifiant l'arrêté du 29/05/2009** modifié et en vigueur, relatif au transport des matières dangereuses, dit « arrêté TMD », et particulièrement l'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (ADR 2019).

Pour les emballages P650

L'emballage secondaire doit être fourni avec son matériau absorbant.

L'emballage secondaire doit être étanche. Rapport de test à l'étanchéité à joindre obligatoirement

L'emballage secondaire doit résister à 95Kpa – rapport de test à la résistance 95Kpa à joindre obligatoirement

L'emballage secondaire doit comporter le marquage biohazard

Le colis complet doit pouvoir subir avec succès les épreuves de l'instruction d'emballage P650 de l'ADR en vigueur.

Inscriptions qui doivent être présentes sur l'emballage tertiaire et les sacoches : MATIERES BIOLOGIQUES CATEGORIE B - UN 3373 (forme, dimensions et couleurs correspondantes à l'instruction P650 de l'ADR en vigueur)

Le marquage de tous les emballages doit être complet et conforme à l'ADR.

Documents à fournir : les certificats d'épreuves de conformité aux instructions d'emballage P650 de l'ADR en vigueur. Ces documents doivent être rédigés en français ou en anglais et sont obligatoires pour rendre l'offre conforme.

Des articles en cours d'homologation ne seront pas admis.

Pour les emballages P620

L'ensemble du triple emballage P620 doit avoir subi avec succès les épreuves décrites dans les instructions P620 de l'ADR en vigueur.

Les inscriptions légales doivent figurer sur l'emballage tertiaire.

Doivent également être imprimés :

L'étiquette correspondant à la classe 6.2 : matières infectieuses, modèle N°6.2 (dimensions, couleurs et dessin correspondants aux instructions de l'ADR en vigueur).

Le n° UN2814 et n°UN2900 avec une case à cocher.

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.6 16/12/2019	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	23 / 38

Documents à produire : les certificats d'épreuves de conformité aux instructions d'emballage P620 de l'ADR en vigueur L'agrément délivré par un Ministère ou l'organisme autorisé d'un des états cosignataire de l'arrêté européen dit « arrêté ADR » en vigueur.

Ces documents doivent être rédigés en français ou en anglais et sont obligatoires pour rendre l'offre conforme.

Des articles en cours d'homologation ne seront pas admis.

Pour l'ensemble des lots, les produits proposés doivent être conformes à la législation et aux normes en vigueur à la date de remise des offres.

La certification aux normes, instructions, rapports de test de chaque article présenté doit obligatoirement être jointe à l'offre et devra porter clairement la référence du produit proposé.

Par ailleurs, toute nouvelle réglementation, après communication à ACHAT (joindre la certification à la nouvelle réglementation), s'appliquera de facto, pour tout article concerné.

Les produits proposés seront conformes à la réglementation en vigueur.

- **Le Décret 2007-1467 du 12 octobre 2007** relatif à la prise en compte des exigences liées à l'environnement dans la conception et la fabrication des emballages (code de l'environnement).

Pour les lots 10 et 11 – caisses et fûts pour DASRI :

Les produits proposés seront **conformes** à la réglementation en vigueur et spécifiquement à :

- **La Norme NF X 30-504** d'août 2013 « Déchets d'activités de soins - Bonnes pratiques de collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux » ou toute autre norme au moins équivalent à la norme française.
- **L'Arrêté du 27 juin 2016**, relatif aux emballages des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine.
- **Circulaire DHOS/E4/DGS/SD7B/DRT/CT2 n° 2005-34 du 11 janvier 2005** relative au conditionnement des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés.
- **L'arrêté du 29 mai 2009 modifié et en vigueur**, relatif au transport des matières dangereuses par route, dit « arrêté ADR » et aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres dit « arrêté TMD ».

Pour le lot 10 : caisse cartonnée avec sachet interne pour DASRI

Les articles seront conformes à la réglementation en vigueur et spécifiquement :

- **La Norme NF X 30-507** de juillet 2018 « Emballages des déchets d'activités de soins – Caisse en carton avec sac intérieur pour déchets d'activités de soins à risques infectieux
- **L'avis du 8 février 2009**, relatif à l'agrément des emballages combinés ayant une caisse en carton ondulé comme emballage extérieur et destinés au transport des marchandises dangereuses

Pour le lot 11 : fût pour DASRI :

Les articles seront conformes à la réglementation en vigueur et spécifiquement :

- **La norme NF EN ISO 23907-1 de février 2019** « protection contre les blessures par perforants – exigences et méthodes d'essai – conteneurs pour objets coupants, tranchants et perforants ».

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.6 16/12/2019	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	24 / 38

La certification à la norme de chaque article présenté doit obligatoirement être jointe à l'offre pour rendre les produits et l'offre conforme et devra porter clairement la référence du produit proposé et avoir une date de certification valide.

5.2 : Mise en place des produits et suivi du marché.

• Information et formation des utilisateurs

Dans le cadre de la mise en place des marchés, il est demandé au titulaire de présenter aux établissements de l'AP-HP, à leur demande et de manière individuelle, l'ensemble des articles des gammes retenues.

L'information et formation consistent à présenter aux utilisateurs les produits retenus ainsi que toutes les bonnes pratiques qui vont autour des articles, en précisant les principales caractéristiques techniques ainsi que les préconisations d'utilisation des produits.

Une plaquette d'informations ou tout autre support indiquant les principales caractéristiques des produits ainsi que leurs modalités d'utilisation sera joint au dossier technique et également mise à disposition dans chacun des établissements qui en fait la demande.

Plus particulièrement pour les lots 10 et 11 relatifs aux collecteurs de DASRI.

Le titulaire devra répondre aux demandes de formations émanant des différents sites de l'AP-HP. La durée de formation sera adaptée à la taille de l'établissement.

Ces formations s'effectueront auprès du public déterminé en accord avec chacun des sites utilisateurs.

Le dispositif de formation permettra de présenter les produits, d'orienter le choix des utilisateurs en fonction de la gamme proposée et de leurs besoins et de préciser les pratiques correspondantes à chaque produit utilisé.

Les modalités de formation feront l'objet d'un planning déterminé avec les personnes compétentes de chaque site.

Ces formations concerneront l'ensemble des équipes de jours et de nuit selon les demandes des sites.

Avant la mise en place des formations, le titulaire présentera à ACHAT, le diaporama (ou autre support) qui sera présenté aux utilisateurs.

• Suivi de conformité

Tout au long du marché, le titulaire devra livrer un produit conforme à l'échantillon, qui sera conservé par ACHAT aux fins de contrôle de conformité des produits livrés.

Dans le cadre de ce contrôle, ACHAT se réserve la possibilité d'exiger de manière exceptionnelle, un rapport d'essais attestant de la conformité du produit à l'offre du titulaire. Ces essais, à la charge du fournisseur, porteront sur des échantillons non employés et prélevés sur les sites de l'AP-HP.

Tout changement de site de production ou de composition du produit modifiant le dossier technique de candidature devra faire l'objet d'une autorisation d'ACHAT.

• Qualité constante de la production de chaque article

Les candidats devront présenter les systèmes (processus) de suivis (contrôles de fabrication, contrôles départ usine, contrôles arrivée stockage...) leurs permettant d'assurer à l'AP-HP la conformité permanente, et la qualité constante des articles présentés dans chaque lot (si le système de suivis est identiques pour plusieurs articles, préciser les articles concernés).

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.6 16/12/2019	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	25 / 38

- **Sécurisation des approvisionnements**

Il est demandé au titulaire du marché un niveau de stock minimal et continu, correspondant à 1 mois de consommation des sites de l'AP-HP. En sus de l'obligation de faire parvenir par mail et mensuellement, l'état des stocks restants, par articles.

5.3 : Logo Assistance Publique – Hôpitaux de Paris



A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.6 16/12/2019	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	26 / 38

Annexe n° 1 : Liste des échantillons

Il est impératif de respecter le nombre d'exemplaires demandés.

LOT 1: sacs pour déchets assimilables aux ordures ménagères (DAOM)

N°	Produits	Echantillons
3	Sac DAOM noir 50L	1 sous-conditionnement
4	Sac DAOM noir 110L	1 sous-conditionnement

LOT 2: sacs pour déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

N°	Produits	Echantillons
3	Sac DASRI 50L	1 sous-conditionnement
4	Sac DASRI 110L	1 sous-conditionnement

LOT 3 : sacs plastiques translucides

N°	Produits	Echantillons
1	Sac de collecte bleu 110L	1 sous-conditionnement au choix parmi les deux couleurs - et 1 sous conditionnement translucide
2	Sac de collecte translucide 110L	
3	Sac de collecte vert clair 110L	
4	Sac de collecte biodéchets translucide 110L	

LOT 4 : sacs plastiques alimentaires

N°	Produits	Echantillons
1	Sac alimentaire 5L	1 sous-conditionnement pour le 30 l
2	Sac alimentaire 15L	
3	Sac alimentaire 30L	
4	Sac alimentaire 60L	
5	Sac alimentaire 200x300mm	1 sous-conditionnement
6	Sac alimentaire pour les biodéchets	1 sous-conditionnement

LOT 5 : sacs plastiques divers

N°	Produits	Echantillons
1	Sacs vestiaires	1 article

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.2 15/09/2021	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	27 / 38

LOT 6 : sacs double poches pour le transport d'échantillons de diagnostic

N°	Produits	Echantillons
1	Sac double poches transparent grand modèle	2 sous-conditionnement 1 sous-conditionnements au choix parmi les 15 articles de couleurs (autre que le transparent)
2	Sac double poches blanc petit modèle	
3	Sac double poches bleu petit modèle	
4	Sac double poches jaune petit modèle	
5	Sac double poches orange petit modèle	
6	Sac double poches rouge petit modèle	
7	Sac double poches transparent petit modèle	
8	Sac double poches vert petit modèle	
9	Sac double poches violet petit modèle	
10	Sac double poches rose petit modèle	
11	Sac double poches doré petit modèle	
12	Sac double poches marron petit modèle	
13	Sac double poches vert bouteille petit modèle	
14	Sac double poches gris petit modèle	
15	Sac double poches noir petit modèle	
16	Sac double poches argent petit modèle	
17	Sac double poches ivoire petit modèle	

LOT 7 : sacs papier krafts

N°	Produits	Echantillons
2	Sac kraft brun « moyen modèle »	5 articles
4	Sac kraft brun « très grand modèle »	5 articles
6	Sac kraft avec poignées	10 articles

LOT N°8 : emballages ADR P650 et P620

N°	Produits	Echantillons
1	Emballage secondaire P650, souple - petit format, type A5	3 exemplaires
2	Emballage secondaire P650, souple - format moyen - type A4	3 exemplaires
3	Emballage secondaire P650, souple - grand format - type A3	3 exemplaires
4	Emballage tertiaire P650 adapté à l'emballage secondaire 1.1	3 exemplaires
5	Emballage tertiaire P650 adapté à l'emballage secondaire 1.2	3 exemplaires
6	Emballage tertiaire P650 adapté à l'emballage secondaire 1.3	3 exemplaires
7	Matière absorbante	3 exemplaires
8	Etiquette UN3373	3 exemplaires
9	Emballage P620 secondaire + tertiaire pour le transport d'un échantillon clinique de petite taille	3 exemplaires
10	Emballage P620 secondaire + tertiaire pour le transport de 3 à 4 tubes ou	3 exemplaires
11	Emballage P620 secondaire + tertiaire pour le transport de 1 à 2 tubes	3 exemplaires
12	Emballage P620 secondaire + tertiaire pour le transport de boîtes de pétri	3 exemplaires

LOT N°9 : sacs bassin pour recueil des excréta

N°	Produits	Echantillons
1	Sac bassin pour recueil des excréta	2 sous conditionnements
2	Tampon absorbant	5 articles

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.2 15/09/2021	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	28 / 38

3	Sacs pour bassin	1 sous-conditionnement
4	Sacs pour urinal	1 sous-conditionnement

LOT n°10 : Caisse cartonnée avec sache interne pour DASRI

n° article	Produits	Nombre d'échantillons
1	Caisse cartonnée avec sache interne pour DASRI ; 25 litres version haute	3 unités
2	Caisse cartonnée avec sache interne pour DASRI ; 50 litres version haute	3 unités

LOT n°11 : Fûts pour DASRI solide

n° article	Produits	Nombre d'échantillons
1	Fût pour DASRI solide à couvercle avec opercule ; 30 litres	3 unités
3	Fût pour DASRI solide à couvercle avec opercule ; 60 litres	3 unités
4	Couvercle plein ; 30 litres	3 unités
6	Couvercle plein ; 60 litres	3 unités

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.2 15/09/2021	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	29 / 38

Annexe n° 2 :
Cadre de réponse technique pour les lots n°1 à 9

Les réponses attendues doivent être cohérentes avec l'objet du marché, chiffrées et ou objectivables. Les documents purement commerciaux/marketing, les vidéos de présentation, ou autre document sans rapport avec le contenu du marché ne sont pas souhaités.

CE DOCUMENT EST A REMPLIR PAR LE CANDIDAT

<u>Critère n°2 : Qualité technique des produits</u>		
<ul style="list-style-type: none">- Fabricant :- Référence de l'article :- Matière :- Largeur :- Description du sac :- Dimensions du sac :- Epaisseur en microns :- Conditionnement :- Poids homologué des produits dangereux :- Fournir la Fiche technique- Fournir le certificat NF- Fournir la norme NF		
<ul style="list-style-type: none">- Fabricant :- Référence de l'article :- Matière :- Largeur :- Description du sac :- Dimensions du sac :- Epaisseur en microns :- Conditionnement :- Poids homologué des produits dangereux :- Fournir la fiche technique		
A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.2 15/09/2021	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	30 / 38

<ul style="list-style-type: none"> - Fournir le certificat NF - Fournir la norme NF
<ul style="list-style-type: none"> - Fabricant : - Référence de l'article : - Matière : - Largeur : - Description du sac : - Dimensions du sac : - Epaisseur en microns : - Conditionnement : - Poids homologué des produits dangereux : - Fournir la fiche technique - Fournir le certificat NF - Fournir la norme NF -
<ul style="list-style-type: none"> - Fabricant : - Référence de l'article : - Matière : - Largeur : - Description du sac : - Dimensions du sac : - Epaisseur en microns : - Conditionnement : - Poids homologué des produits dangereux : - Fournir la fiche technique - Fournir le certificat NF - Fournir la norme NF

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.2 15/09/2021	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	31 / 38

<u>Critère n°2 : Qualité technique de l'offre</u>	<u>Spécifications techniques</u>
Sous-critère b : Qualité logistique et SAV de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> - Décrire l'organisation logistique de votre structure afin de répondre aux besoins de l'APHP et de ses différents sites - Décrire l'organisation et les modalités de mise en œuvre du SAV dans votre structure et les propositions mises en œuvre afin de répondre aux besoins des sites de l'APHP en cas de dysfonctionnement

<u>Critère n°3 : Qualité éco-durable de l'offre</u>	<u>Spécifications techniques</u>
Sous-critère a : Gestion des articles (fin de vie des produits, échanges...), emballages et suremballages	<ul style="list-style-type: none"> - Décrire la gestion des articles et leur fin de vie - Décrire le processus d'échange des articles défectueux - Décrire la gestion des emballages et suremballages
Sous-critère b : Conditions et modalités éco durables de livraison des articles	<ul style="list-style-type: none"> - Type de transports utilisés (véhicules hybrides ou électriques, norme euro 6 et transports peu émetteurs de particules fines) - Modalités de livraison sur les sites (organisation interne pour livrer le plus grand nombre de sites en même temps ; utiliser des palettes sans plastiques)

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.2 15/09/2021	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	32 / 38

Cadre de réponse technique pour le lot n°10

Les réponses attendues doivent être cohérentes avec l'objet du marché, chiffrées et ou objectivables. Les documents purement commerciaux/marketing, les vidéos de présentation, ou autre document sans rapport avec le contenu du marché ne sont pas souhaités.

CE DOCUMENT EST A REMPLIR PAR LE CANDIDAT

<u>Critère n°2 : Qualité technique des produits</u>		
<ul style="list-style-type: none">- Fabricant :- Référence de l'article :- Matière :- Largeur :- Description de la caisse :- Dimensions de la caisse :- Conditionnement :- Poids homologué des produits dangereux :- Fournir la Fiche technique- Fournir le certificat NF- Fournir la norme NF		
<ul style="list-style-type: none">- Fabricant :- Référence de l'article :- Matière :- Largeur :- Description de la caisse :- Dimensions de la caisse :- Conditionnement :- Poids homologué des produits dangereux :- Fournir la fiche technique- Fournir le certificat NF- Fournir la norme NF		
A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.2 15/09/2021	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	33 / 38

<ul style="list-style-type: none"> - Fabricant : - Référence de l'article : - Matière : - Largeur : - Description de la caisse : - Dimensions de la caisse : - Conditionnement : - Poids homologué des produits dangereux : - Fournir la fiche technique - Fournir le certificat NF - Fournir la norme NF
<ul style="list-style-type: none"> - Fabricant : - Référence de l'article : - Matière : - Largeur : - Description de la caisse : - Dimensions de la caisse : - Conditionnement : - Poids homologué des produits dangereux : - Fournir la fiche technique - Fournir le certificat NF - Fournir la norme NF

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.2 15/09/2021	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	34 / 38

<u>Critère n°2 : Qualité technique de l'offre</u>	<u>Spécifications techniques</u>
Sous-critère b : Qualité logistique et SAV de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> - Décrire l'organisation logistique de votre structure afin de répondre aux besoins de l'APHP et de ses différents sites - Décrire l'organisation et les modalités de mise en œuvre du SAV dans votre structure et les propositions mises en œuvre afin de répondre aux besoins des sites de l'APHP en cas de dysfonctionnement

<u>Critère n°3 : Qualité éco-durable de l'offre</u>	<u>Spécifications techniques</u>
Sous-critère a : Gestion des articles (fin de vie des produits, échanges...), emballages et suremballages	<ul style="list-style-type: none"> - Décrire la gestion des articles et leur fin de vie - Décrire le processus d'échange des articles défectueux - Décrire la gestion des emballages et suremballages
Sous-critère b : Conditions et modalités éco durables de livraison des articles	<ul style="list-style-type: none"> - Type de transports utilisés (véhicules hybrides ou électriques, norme euro 6 et transports peu émetteurs de particules fines) - Modalités de livraison sur les sites (organisation interne pour livrer le plus grand nombre de sites en même temps ; utiliser des palettes sans plastiques)

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.2 15/09/2021	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	35 / 38

Cadre de réponse technique pour le lot n°11

Les réponses attendues doivent être cohérentes avec l'objet du marché, chiffrées et ou objectivables. Les documents purement commerciaux/marketing, les vidéos de présentation, ou autre document sans rapport avec le contenu du marché ne sont pas souhaités.

CE DOCUMENT EST A REMPLIR PAR LE CANDIDAT

Critère n°2 : Qualité technique des produits		
<ul style="list-style-type: none">- Fabricant :- Référence de l'article :- Matière :- Largeur :- Description du fût :- Dimensions du fût :- Conditionnement :- Poids homologué des produits dangereux :- Fournir la Fiche technique- Fournir le certificat NF- Fournir la norme NF-		
<ul style="list-style-type: none">- Fabricant :- Référence de l'article :- Matière :- Largeur :- Description du fût :- Dimensions du fût :- Conditionnement :- Poids homologué des produits dangereux :- Fournir la fiche technique- Fournir le certificat NF		
A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.2 15/09/2021	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	36 / 38

- Fournir la norme NF
- Fabricant :
- Référence de l'article :
- Matière :
- Largeur :
- Description du fût :
- Dimensions du fût :
- Conditionnement :
- Poids homologué des produits dangereux :
- Fournir la fiche technique
- Fournir le certificat NF
- Fournir la norme NF
-
- Fabricant :
- Référence de l'article :
- Matière :
- Largeur :
- Description du fût :
- Dimensions du fût :
- Conditionnement :
- Poids homologué des produits dangereux :
- Fournir la fiche technique
- Fournir le certificat NF
- Fournir la norme NF

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.2 15/09/2021	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	37 / 38

<u>Critère n°2 : Qualité technique de l'offre</u>	<u>Spécifications techniques</u>
Sous-critère b : Qualité logistique et SAV de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> - Décrire l'organisation logistique de votre structure afin de répondre aux besoins de l'APHP et de ses différents sites - Décrire l'organisation et les modalités de mise en œuvre du SAV dans votre structure et les propositions mises en œuvre afin de répondre aux besoins des sites de l'APHP en cas de dysfonctionnement

<u>Critère n°3 : Qualité éco-durable de l'offre</u>	<u>Spécifications techniques</u>
Sous-critère a : Gestion des articles (fin de vie des produits, échanges...), emballages et suremballages	<ul style="list-style-type: none"> - Décrire la gestion des articles et leur fin de vie - Décrire le processus d'échange des articles défectueux - Décrire la gestion des emballages et suremballages
Sous-critère b : Conditions et modalités éco durables de livraison des articles	<ul style="list-style-type: none"> - Type de transports utilisés (véhicules hybrides ou électriques, norme euro 6 et transports peu émetteurs de particules fines) - Modalités de livraison sur les sites (organisation interne pour livrer le plus grand nombre de sites en même temps ; utiliser des palettes sans plastiques)

Date, signature et cachet de la société

A.P.-H.P.	Consultation n° 25/008	ACHAT
CCTP.2 15/09/2021	Dernière mise à jour du : 06/11/2024	38 / 38